

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le 09 février à 18 heures 30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 **janvier 2023**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Jean-Pierre JACQUIER, Catherine PATTE RULFO, David AMIEUX, Elodie LEFEBVRE, Valérie LANDRY BUCH

Absents : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : Béatrice ALBERT

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le camping municipal d'Arsine a été créé en 1984 avec son budget.

Compte tenu de la complexité de la gestion du camping, notamment en ce qui concerne les besoins en personnels pour assurer le fonctionnement du service, le Conseil a décidé par délibérations 60/2022 le 27 octobre 2022 et 72/2022 en date du 08 décembre 2022 de mettre en place une délégation de service public pour le camping municipal d'Arsine.

A ce titre, la régie n'existera plus, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Monsieur Le Maire demande donc de dissoudre le budget du camping et de l'inclure dans le budget principal de la Commune à compter du 1 er janvier 2023.

OBJET

**Clôture du budget
annexe « Camping »**

02/2023

Après en avoir délibéré, les membre du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'exposé de Monsieur Le Maire,
- Autorisent Monsieur Le Maire à dissoudre le budget du camping au 1^{er} janvier 2023, à intégrer le résultat dans le budget principal de la Commune et à signer tout document administratif s'y afférant,
- Précisent que sera effectuée à cette même date la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal au terme des opérations de liquidation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an sus-dit .

Le Maire,

Olivier FONS

